

GW/AK.
CONGO BELGE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

OFFICE DES APPROVISIONNEMENTS

CLASSEMENT : B/124

N° 4 174/1

OBJET : Formulaire Appro.

(A RAPPELER S. V. P.)

ANNEXE

Monsieur le Gouverneur,

Subsidiairement à ma lettre n°2129/AE/DEV. du 12 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le formulaire APPRO en six exemplaires devra comme par le passé être joint à toute demande de licence d'importation de marchandises, que celles-ci rentrent dans l'une ou l'autre catégorie prévue à l'art.2 de l'Ordonnance n°24/A.E. du 25 janvier 1946 modifiée par l'Ordonnance n°50/A.E. du 15 février 1946.

Pour le Gouverneur Général,
LE SECRETAIRE GENERAL, f.f., R.PREYS

Monsieur le Gouverneur

des Territoires du Rwanda-Urundi,

USUMBURIA.

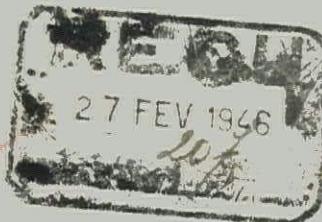
LÉOPOLDIVILLE, LE

TÉLÉPHONES : KALINA 542 ET 540

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : OFAPPRO - LEO

Février

1946



PRIÈRE DE NE TRAITER QU'UN OBJET PAR LETTRE